



Que faire pour empêcher la compagne de mon mari de fumer en présence de mon fils ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 20 juin 2012

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qu'il est possible de faire pour empêcher la compagne du papa de mon fils (6 ans) de fumer en sa présence.

Réponse :

L'interdiction de fumer telle que décrite à l'article R3511-1 du code de la santé publique ne s'applique pas aux lieux d'habitation privés.

Cependant si vous pensez que votre enfant subit un tabagisme passif, nous vous conseillons de consulter votre pédiatre ou votre médecin référent afin qu'il puisse diagnostiquer la présence de troubles dus à la fumée du tabac.

Puis, si cela ne s'avèrerait pas suffisant, nous vous conseillons alors de prendre contact avec un conseiller aux affaires familiales, voire avec le [juge aux affaires familiales](#)